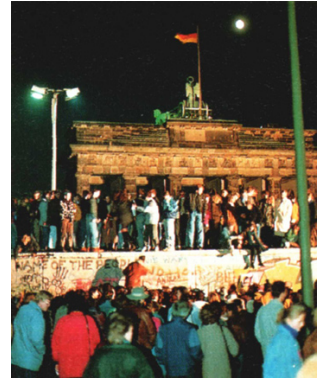


La Sécurité humaine

En parallèle à ces rapports, le discours sur le concept de « sécurité » a aussi connu une importante évolution au cours des années 1980-1990. Au concept étroit de sécurité nationale, nous avons vu l'émergence d'une conception large de la sécurité : la sécurité humaine.



Le Programme des Nations Unies sur le Développement (PNUD) définit la sécurité humaine dans le rapport mondial sur le développement humain de 1994 : « Depuis trop longtemps les questions de sécurité sont réduites aux menaces contre l'intégrité territoriale des pays... sécurité de l'emploi, du revenu, sécurité sanitaire, sécurité de l'environnement, sécurité face à la criminalité : telles sont les formes que revêt aujourd'hui la problématique de la sécurité humaine dans le monde ».

Ce constat du PNUD s'inscrit dans le courant de pensée qui a suivi la chute du mur de Berlin et même avant. Le monde voyant la fin de la division du monde en deux blocs : l'Est et l'Ouest. Certains spécialistes académiques proposent de réexaminer le concept de sécurité à la lumière de ces bouleversements et de dépasser l'idée classique et restreinte de sécurité nationale. « ... (Ils) tendent à élargir la sécurité à des dimensions non-militaires, allant de l'immigration à l'économie en passant par la protection de l'environnement. Certaines institutions internationales et un grand nombre d'États emboîtent le pas et diffusent des discours visant une approche moins étreinte de la défense, jusqu'à présent cantonnée dans le militaire. La valeur centrale devient de plus en plus l'individu lui-même, au-delà de son appartenance à un État en particulier. On parle alors de sécurité humaine. Boutros Boutros Ghali et Kofi Annan ont largement participé à l'extension de ce concept en insistant sur le rôle fondamental de l'ONU dans la protection de la dignité humaine. Lutter pour l'intégrité de la personne constitue le but le plus légitime de nos jours. Cette perception de la sécurité semble prendre le contre pied de l'approche classique focalisée sur la sécurité de l'État en termes de capacité militaire et de sauvegarde territoriale. Dorénavant, ce qui prime, c'est mettre les individus à l'abri de la peur et des vulnérabilités dont ils peuvent faire l'objet, tant du point de vue économique, que social ou culturel. Ainsi, l'entrée dans le XXIème siècle rimerait avec nouveau discours sécuritaire. Le monde de souverainetés s'effilochant, un monde fondé sur la reconnaissance croissante de l'individu s'ancrerait de manière significative à la fois dans les paroles et les actions des politiques. »

Source : Frédéric Ramel, Sécurité humaine : un concept pour penser le XXIème siècle ?, Centre Lyonnais d'Etudes de Sécurité Internationale et de Défense (CLESID), <http://clesid.univ-lyon3.fr/publications/sechumaine.html>

Le Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) a conçu un site internet pédagogique dédié au thème de la sécurité humaine et qui est destiné aux élèves du secondaire II.

➔ www.securitehumaine.ch

Concepts de sécurité		
« Sécurité traditionnelle »	« Sécurité étendue »	« Sécurité humaine »
Protection de l'Etat face aux menaces d'autres Etats.	Protection de l'Etat face aux menaces militaires et non militaires (par exemple : migrations, risques de pénurie de ressources naturelles) susceptibles de voir le jour dans des régions en crise.	Protection de l'individu contre les menaces à l'intégrité humaine, y compris celles qui émanent de son propre Etat, comme la corruption, l'arbitraire, etc.
Niveau d'action : les Etats	Niveau d'action : les individus	Niveau d'action : les individus, les groupes, les communautés, les Etats
Accent sur les stratégies de sécurité militaires. Armement dans un but de dissuasion et de conduite de la guerre.	Les stratégies militaires de sécurité sont complétées par des stratégies civiles : modernisation et diversification des armements en vue de répondre à de nouveaux scénarios ; y compris en coopération avec d'autres Etats.	Accent sur des stratégies de sécurité civiles. Redéploiement des ressources du secteur militaire au secteur civil (Peace Dividend), en particulier pour la promotion des droits humains et du droit international humanitaire ainsi que pour la gestion civile des conflits.
La dissuasion prend de plus en plus d'importance avec l'invention de la bombe atomique. La menace réciproque de destruction (Mutually Assured Destruction) garantit la coexistence pacifique des deux blocs pendant la guerre froide.	La recherche de stabilisation dans les régions et pays en crise par des voies militaires et non militaires est considérée comme une nécessité pour la sécurité de l'Etat.	Interventions militaires et sanctions économiques pour des raisons humanitaires (Rwanda, Kosovo).
D'après : Institut für Friedenspädagogik Tübingen e. V., Friedensgutachten 2004 - didaktisch, 2004, p. 15, complété par Elisabeth Wieland		